

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n°15 Décision homologuant l'arrêt du tribunal supérieur d'appel.

n°15

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
24 octobre 1929

Numéro JO  
n° 395 du 31/10/1929

Date du numéro  
31 octobre 1929

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 22 août 1929, article 99, sur la réorganisation de la magistrature coloniale,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1° ». — Est homologué l'arrêt rendu par le tribunal supérieur d'appel de Djibouti, le 17 octobre 1929, désignant M. Sain- to pour remplir par intérim les fonctions de président du tribunal de première instance, en remplacement de M. Marius Le Prince, appelé à d'autres fonctions. art. 2, — La présente décision enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera

**g.cochard**